

## Réunion du 21 novembre 2013

### Présents :

Benoit Gourgand (Certu)  
Arnauld Gallais (PAN ADS)  
Aline Clozel (Grand Avignon et GCRIGE PACA)  
François Salgé (MEDDE/DGALN)  
Amandine Schloupt (AGURAM),  
Anne-Marie Clément (Nice Cote d'Azur),  
Bernard. David (DDTM85)  
Simon Havard (DDT49),  
T. Brosset (e-PLU QuelleVille),  
Emmanuelle Carler (e-PLU QuelleVille),  
Manuel Verrier(e-PLU QuelleVille)

Depuis Rennes en visio  
Lydie Vinsonneau (GéoBretagne, AITF)  
Vincent Rouillard (DREAL Bretagne)

### Ordre du jour :

- e-PLU
- PSMV
- Géoportail de l'urbanisme

### QuelleVille e-PLU <http://www.e-plu.fr/>

#### Cadre

Projet de recherche développement. Timing : 2012-2014

Acteurs : région Île de France (Pôle de compétitivité Systematic et Advancity), IGN (labo COGIT et MATIS), oslandia, IGNConseil .

Coût : 1,4M d'€ financé à 50 % (FEDER), le reste par les 2 partenaires (50% Europe et 50 % Région)

#### Objectifs

Fournir un client léger en ligne pour :

- aider à la conception/modification du PLU (simulation droits à bâtir, visu 3D, intégration autres données urbaines)
- simulation d'opérations, faisabilités sommaires
- stratégie foncière et d'aménagement
- application collaborative

Le projet est dans un logique d'opérations de simulation simple à l'échelle de zones géographiques

## Groupe dématérialisation des documents d'urbanisme

raisonnables et non dans une approche multi agents pour les territoires de projet (plutôt zones PLU que territoire de SCoT)

### Différentes thématiques de travail

WP5 : Données, stockage, nettoyage, intégration

WP2 : algorithme des droits à bâtir

WP6 : stockage données et pouvoir les renvoyer à un client

### Point d'étape

- identification des ouvertures et façades aveugles à partir de texture issues de photo aériennes.
- développement d'une librairie de calcul 3D (SFCGAL PostGIS- Oslandia) : utilisable par d'autres types d'interface – porté dans le monde libre
- Moteur de calcul des droits à bâtir (sampler RJMCMC : reverse jump markov chain monte carlo) qui traduit les règles PLU.

Actuellement encore dans la phase « recherche » et à venir phase « développement ».

### Échanges

Les attentes des collectivités sont-elles prises en compte ? Oui car le projet est mené en collaboration avec des collectivités d'Ile de France. Ce n'est pas une logique de simulation urbaine, c'est une logique plutôt pré-opérationnelle, pour étudier la faisabilité d'un projet d'urbanisme.

L'objectif n'est pas la visualisation, mais le calcul 3D. Par exemple, où positionner un bâtiment par rapport aux règles de construction. Idée d'utilisation pour faire de la stratégie foncière : si on modifie une règle PLU, quelles conséquences sur le « stock » ? non pas pour dans un premier temps.

Le travail est mené à partir du modèle de dématérialisation CNIG complété dans la logique e-PLU. Le modèle proposé à partir du modèle PLU/CNIG, INSPIRE/Cadastre + extension sur les règlements manquants (non normalisés actuellement).

Choix d'un modèle objet : car les évolutions sont difficiles à prévoir

Quelles sont les prochaines étapes du projet ?

- 1<sup>er</sup> semestre 2014 : algorithmes et modèles de données actés
- 2<sup>ème</sup> semestre 2014 : prototype

débat autour de l'urgence d'aborder la conduite du changement et notamment envers les bureaux d'études qui peinent déjà à utiliser/proposer/maîtriser le cahier des charges PLU.

A étudier peut être au niveau du groupe et en fonction des premiers retour une adaptation de l'écriture des PLU afin de mieux faire ressortir les chiffres important par zones de règlement.

**Prévoir une réunion dans un an pour faire un point d'étape et voir la maquette.**

## PSMV

Présentation d'Anne marie clément de l'agglomération Nice Cote d'Azur

Sur la commune de Nice, un espace de 26ha n'est pas couvert par le plan local d'urbanisme, il s'agit de l'emplacement du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Vieux-Nice. Il existe une trentaine de PSMV en France. Un PSMV est régi par l'article L313-1 du code de l'urbanisme.

Un PSMV est un document d'urbanisme à part entière : il y a un plan, un règlement, un recueil, des annexes, des mesures complémentaires, etc.

L'origine de la démarche de dématérialisation par NCA est le mauvais état du plan papier ainsi que le besoin des agents instructeurs des permis de construire d'avoir des plans dématérialisés et plus précis.

En application du code de l'urbanisme, NCA a appliqué les règles de l'urbanisme des plans locaux d'urbanisme, car ce sont les dispositions applicables aux PLU qui s'appliquent à l'exception, notamment de l'article L 123-1-3 (il n'y a pas de PADD). Le PSMV apporte des protections supplémentaires.

NCA a mis en correspondance les définitions et symboles du PSMV (travail fait avec l'architecte de la ville) et a créé une table de correspondance avec le cahier des charges du CNIG. NCA a souhaité garder la symbologie d'origine afin de bien différencier les zones couvertes par des PU et celle couverte par un PSMV (c'est le libellé qui permet de faire la distinction).

La dénomination des fichiers se fait selon le modèle CNIG (en remplaçant « PLU » par « PSMV »).

NCA fait remonter des souhait d'évolution dans la dénomination des fichiers archivés afin de mieux suivre la vie d'un document (mettre en évidence dès le nom du fichier le type de procédure).

BG propose une note martyre pour la prise en compte des PSMV avec les prescriptions nationales PLU. Prévoir également les adaptations à apporter aux prescriptions nationales

Demande l'accès à l'enquête AITF sur les PSMV.

## GéoPortail urbanisme

Travaux qui en découlent : importance de travailler sur une 'standardisation » de fiches de métadonnées afin de faciliter la remontée d'information au niveau des catalogues.

Homogénéisation des fiches de métadonnées (doit-on aller jusqu'au dictionnaire de données ?)

B. Gourgand travaille à une fiche type (en s'inspirant des document existant pour rédiger des matédonnées) et nous la diffuse pour test dans nos réseaux respectifs.

Le geoportail de l'urbanisme fait apparaître le besoin d'une représentation commune, simple, des informations d'urbanisme via un système de carto web.

Nécessité de proposer une légende unique : A. Gallais fait une proposition sur la base de ce qui existe dans GéoADS et ceux qui veulent l'examiner.

## Prochaines réunions

- 11 février 2014 en visio depuis la Maison de la Bretagne-Rennes (Paris Montparnasse)
- 15 avril 2014, lieu à définir.

## Groupe dématérialisation des documents d'urbanisme